

RDC : l'état des initiatives d'administration électronique de 1940 à 2018 selon Kodjo Ndukuma



[TRIBUNE] – En République démocratique du Congo (RDC), les expériences d'e-administration révèlent des bases trentenaires d'une politique publique, pionnière, centralisée et planifiée. À l'épreuve du temps, analyse Docteur Kodjo Ndukuma Adjayi, plusieurs initiatives sectorielles de gouvernement électronique ont vu le jour de manière polycentrique, malgré la volonté manifeste de coordination du gouvernement central pour l'informatisation de ses services publics. Toutefois, précise ce spécialiste en droit comparé et du numérique, des lignes futures d'e-administration sont à esquisser autour du paradigme de succès que représente la réforme du journal officiel (JO RDC), rénové en une e-administration fonctionnelle.

« Plusieurs initiatives d'e-administration sont prises de manière éparse. Tel est notamment le cas en ce qui concerne : 1° le service national de paiement (électronique), 2° la machine à voter de la Commission électorale nationale indépendante, 3° des guichets uniques de l'État pour la création d'entreprises ou pour la gestion du commerce extérieur, 4° l'informatisation de la chaîne de la dépense publique, 5° l'interconnexion des interfaces des régies financières, les projets pilotes d'informatisation des services des collectivités publiques dans certaines Provinces du pays », a – t – il constaté.

En effet, l'administration électronique, dite e-administration ou gouvernement électronique, concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les administrations et les collectivités publiques dans le but de rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers et d'en améliorer le fonctionnement interne.

D'après Kodjo Ndukuma, l'informatisation et l'interconnexion de l'appareil de l'État en sont une illustration, de même que les facilités d'accès à distance aux services publics et aux données publiques par les administrés. Cette évolution se traduit, en France comme ailleurs, par la modernisation des activités des services publics traditionnels.

A lui d'insister : « L'autonomisation informatique, l'exploitation des données d'administration publique et leur accès dématérialisé posent de nombreux enjeux aussi bien pour le droit que pour la gouvernance, à l'ère du numérique».

Si les pouvoirs publics n'ont pas développé un cadre cohérent de mise en oeuvre d'une politique d'informatisation des services publics, il s'avère que chaque administration procède à ses réformes sectorielles selon ses priorités, ses objectifs et ses moyens. Il n'en demeure pas moins que la RDC n'a pas encore apprécié les vulnérabilités présentes des systèmes hétérodoxes d'administrations électroniques. D'où, la nécessité d'un plan national de mise en oeuvre de l'administration électronique.

« Il faut envisager leur interopérabilité à terme dans un cadre harmonieux des réformes à planifier pour les collectivités et des administrations publiques. Il faut non seulement intégrer les aspects de cybersécurité des données et des usagers sur les plateformes d'e-administration. Mais, il faut aussi et surtout assurer leur financement, leur mutabilité, leur ergonomie et leur appropriation par rapport au niveau d'alphabétisme informatique de la population congolaise, sans omettre les règles de protection des données (big data) et celles d'ouverture des données publiques (open data)», a préconisé le spécialiste en droit comparé et du numérique Kodjo Ndukuma.

Il n'y a rien comme révolution, dans l'histoire du monde, soutient – il, qui n'ait jamais été aussi inclusive, globalisante et universelle que la révolution numérique.

Zoom Eco